



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# DEMANDE DE SUBVENTIONS ET ACCOMPAGNEMENT

## Fonds BARNIER

**Vous avez décidé de réaliser tout ou partie des mesures/travaux préconisés dans le rapport de diagnostic inondation ? Cette fiche vous donne les clés pour la suite de la démarche.**

**Point d'attention** : les travaux pour les propriétaires de logements sont subventionnables à 80%, à 20% pour les entreprises de moins de 20 salariés. Le financement s'établit dans une limite de 10% de la valeur vénale du bien.

- **Etape 1** : Pour ce qui est de la maîtrise d'œuvre (réalisation des travaux), vous êtes libres de choisir le ou les entreprises qui interviendront sur votre bien. Pour chaque préconisation, le corps de métier adapté est indiqué dans le rapport de diagnostic.
- **Etape 2** : Faire établir des devis par des entreprises différentes. Ils doivent être le plus précis et détaillés possible pour l'instruction auprès des services de l'Etat.
- **Etape 3** : Télécharger et imprimer le dossier de demande de subventions.
- **Etape 4** : Remplissez pas à pas le dossier de subventions, scannez le et le retourner à l'adresse mail suivante : [epagehuca@gmail.com](mailto:epagehuca@gmail.com).

**Télécharger le dossier de subventions en scannant le QR**

**CODE ou en vous rendant sur notre site internet :**

**<https://www.epagehuca.fr/>** (page réduction vulnérabilité/rubrique documents à télécharger)



Vous pouvez également nous contacter au : XXXXXXXXXX

L'EPAGE HuCA et son prestataire s'engage à vous fournir une assistance technique dans l'élaboration de votre dossier de demande de subventions.

**Faites votre demande  
d'accompagnement à l'adresse :  
[adresseprestataire@gmail.com](mailto:adresseprestataire@gmail.com)**